

Commune de Bernaville

Bulletin Municipal



2024



20
TERRE
DE JEUX
24



Intramuros :
Bernaville



Infos commune
de Bernaville

20
TERRE
DE JEUX
24



VIVRE LES JEUX
PARTOUT
EN FRANCE



Éditorial

Nous venons de voter le budget pour l'année 2024 qui rend possible les projets destinés à améliorer le cadre de vie, tout en poursuivant les aménagements visant à favoriser les mobilités douces et à sécuriser la circulation des piétons. Également en termes de sécurité, nous pourrons très prochainement inaugurer le nouveau centre de secours, qui permet désormais aux sapeurs-pompiers volontaires d'évoluer dans des locaux à la mesure de leur engagement pour leurs concitoyens ; et pour une protection plus complète encore, une mise en conformité des réserves et poteaux incendie est prévue.

Les travaux de rénovation de la salle des loisirs ont, quant à eux, démarré il y a quelques semaines. Cette salle permettra à terme d'accueillir des artistes dans des locaux adaptés et d'offrir plus de confort au public.

Le choix a été fait également de soutenir les associations à travers la rénovation de l'ex-CER qui deviendra la Maison des Associations et accueillera les nouveaux locaux de l'antenne de la Croix-Rouge, plus grands et plus fonctionnels.

N'oublions pas notre patrimoine et notamment nos deux églises : celle de Bernaville verra ses vitraux et statues restaurés dans un plan de travaux échelonnés sur 3 ans, tandis que les travaux de restauration de l'église de Vacquerie se terminent et vous serez invités prochainement à la (re)découvrir.

Enfin, un espace sportif intergénérationnel est actuellement en projet afin de répondre aux besoins des familles et d'encourager la jeunesse à s'épanouir dans un lieu sécurisé.

Vous l'aurez compris, ce budget traduit les choix prioritaires de la municipalité dans des actions qui rassemblent et tissent des liens de solidarité entre les Bernavillois et Bernavilloises.

C'est dans cet esprit que la commune s'est engagée dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ainsi, la municipalité, la MARPA, l'école « L'encre et la plume », le Centre Animation Jeunesse et toutes les associations sportives communales ont décidé de s'associer pour faire vivre les jeux dans notre commune, à travers la découverte de nouveaux sports, l'organisation de tournois, d'animations communes et de moments forts comme les cérémonies d'ouverture et de clôture, où, tous, petits et grands, partageront cet esprit de fête sportive et feront circuler, dans Bernaville, notre flamme olympique.

Ce qui nous importe tout particulièrement, c'est que nous puissions continuer à vivre ensemble comme nous l'avons toujours fait dans notre commune. C'est essentiel de l'affirmer à un moment où le repli sur soi et la défiance sont des tentations auxquelles il faut résister.

Plutôt que de se dresser les uns contre les autres et d'être centré sur soi, ouvrons-nous aux autres, soyons tolérants et ouverts à la différence... Faisons en sorte, tous ensemble, que Bernaville soit une commune douce à vivre, dynamique et où il fait bon se poser. Nous garderons comme principal objectif de rendre notre commune encore plus agréable. Je vous souhaite une bonne lecture.

Bernavillement vôtre,

Madame le Maire,
Christelle LECLERCQ

Sommaire

Page 4 : Terre de Jeux 2024

Page 5 : Finances
communales

Page 12 : Travaux réalisés
en 2023

Page 16 : Projets pour 2024

Page 21 : Vie locale

Page 23 : Cadre de vie

Page 26 : Infos pratiques

Page 29 : Vos travaux

Page 30 : Prévention contre
les arnaques

Directrice de publication :

Christelle LECLERCQ

Rédacteurs :

Pauline CONTESSOTTO

Valérie PARMENTIER

Valérie BOULANGER

Séverine HENRIETTE

Terre de Jeux 2024

La commune est inscrite au label « Terre de jeux 2024 », porté par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, sous la Présidence du Ministère des Sports et de la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. L'objectif des actions menées par chaque commune est d'offrir aux concitoyens des opportunités de vivre les Jeux au plus près, et d'être une grande fête populaire.

C'est pourquoi, nous avons proposé au Centre Animation Jeunesse (CAJ), à l'école, à la MARPA et aux différentes associations de Bernaville de coopérer autour de ce projet sportif national.

Outre la retransmission sur grand écran des épreuves de judo par le club, les pongistes envisagent d'assister aux entraînements du Japon à Amiens et d'organiser des tournois. L'association « meneurs et cavaliers du bernavillois », quant à elle, prépare un spectacle équin en partenariat avec l'IME « la clairière » de Doullens.

Nos écoliers travaillent déjà autour des jeux via les « défis maths », des exposés, la pratique de sports divers ou la découverte de nouveaux sports, dont le tennis de table, qu'ils exercent depuis février grâce au club bernavillois.

Les jeunes du CAJ, sous la houlette de leurs animateurs, Amandine et Loïc, devraient prochainement organiser des tournois de tennis de table et de football avec nos deux associations sportives locales et découvrir le step/fitness bernavillois, ou encore le cécifoot dans le cadre des jeux paralympiques.

Nos aînés de la MARPA ne sont pas en reste, puisqu'eux aussi s'associent à ce projet, en pratiquant de la gymnastique adaptée sur chaise, en participant au concours des terrasses fleuries sur le thème des JO, et en collaborant avec l'école sur la confection de flammes olympiques.

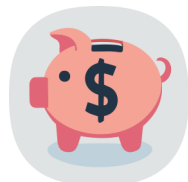
Ce projet commun ne serait pas cohérent sans une cérémonie d'ouverture grandeur locale. Rejoignez donc les enfants de l'école, les résidents de la MARPA ainsi que les membres d'associations, pour un défilé, le mardi 11 juin. Le départ se fera à 14h à l'école « L'encre et la plume ». Nous déambulerons dans les rues de Bernaville, quelques haltes permettront aux enfants de faire des démonstrations de leurs exploits sportifs, pour enfin rejoindre la MARPA pour une activité plus douce, autour d'un goûter.

N'hésitez pas à nous accompagner sur le parcours (et pourquoi pas en tenue sportive !) afin que cet évènement soit synonyme de fête et permette à tous de mettre le sport et la solidarité à l'honneur.



Finances communales

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024



Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année qui s'est écoulée. A la différence des budgets qui doivent afficher un équilibre parfait entre les prévisions de recettes et de dépenses votées, les balances du compte administratif indiquent le résultat, déficitaire ou excédentaire. Le compte administratif 2023 est présenté en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public du service de gestion comptable (SGC) de Doullens.

Le budget primitif constitue, quant à lui, le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il doit être voté par le Conseil Municipal généralement avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges générales, électricité, gaz, eau, carburant, entretien, achats quotidiens, fournitures administratives, salaires...) On peut comparer cette section aux dépenses quotidiennes d'une famille (alimentation, loisirs, santé, impôts).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et des produits du domaine et des services.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle regroupe les projets de la commune à moyen et long terme. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, ce ne sont pas des dépenses qui sont récurrentes, mais qui sont en fonction des projets en cours. Si l'on continue la comparaison avec une famille, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Ces dépenses d'investissement sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Fonctionnement

1 392 737.48 €



Dotations et participations de l'Etat

314 063.78 €

Produits des services

(Remboursement charges salle des loisirs, fermages)

35 025.42 €

Atténuation de charges

(Remboursement frais de personnel)

10 045.04 €

Recettes



Impôts locaux et taxes

670 110.65 €

Produits spécifiques

(Produit des cessions immobilières)

119 730.42 €

Gestion courante

(Location des bâtiments publics)

63 950.96 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

179 811.21 €

Investissement

987 929.03 €



Dotations, fonds divers et réserves

(FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé)

369 252.76 €



Subventions d'investissement

187 347.54 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections et patrimoniales

431 328.73 €

Fonctionnement

911 040.64 €



Charges générales

(Eau, électricité, téléphone, fioul, fournitures, entretien des bâtiments, assurances...)

373 015.72 €



Charges de personnels et frais assimilés

398 035.56 €



Autres charges

(Intérêts des emprunts, dégrèvement taxes)

4 369.56 €



Charges courantes

(Contributions, services, indemnités, subventions)

135 619.80 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

356 755.01 €



Dépenses

Investissement

1 149 040.32 €



Immobilisations en cours

(Travaux au centre d'incendie et de secours)

606 151.44 €



Emprunts et dettes assimilées

32 163.87 €



Subventions d'équipement versées

(Travaux voirie rue de Beaumetz)

7 517.84 €

Opérations d'ordre transfert entre sections et patrimoniales

254 384.93 €

Dotations fonds divers

(Taxe d'aménagement pour le centre d'incendie et de secours)

3 444.00 €



Immobilisations corporelles

(Signalétique, église de Vacquerie, bâches à l'abreuvoir, illuminations, travaux bâtiments, matériels et outillages techniques, vidéo protection)

177 078.05 €



Immobilisations incorporelles

(Frais d'études pour le centre d'incendie et de secours et la salle des loisirs)

68 300.19 €

Résultat de clôture

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 267 795.65 €	
Recettes	1 392 737.48 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 124 941.83 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 793 803.68 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 918 745.51 €	(2)

INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 149 040.32 €	
Recettes	987 929.03 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	- 161 111.29 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2022	- 87 221.89 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 248 333.18 €	(4)

Restes à réaliser exercice 2023		
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	772 806.56 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 004 793.40 €	
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	+ 231 986.84 €	(5)

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	- 36 169.46 €	= (1)+(3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	670 412.33 €	= (2)+(4)
RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des Restes à Réaliser	902 399.17 €	= (2)+(4)+(5)

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 188 233.17 € pour 2023.

Année d'encaissement	Durée	Année fin remb.	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2023	Annuité à payer en 2022		
						Intérêts	Capital	Total
2017	15 ans	2032	1.55 %	300 000.00 €	188 233.17 €	3 217.56 €	19 351.37 €	22 568.93 €

Deux avances de l'Agence de l'Eau sont à rembourser pour les travaux de déconnexions des surfaces actives pluviales (rues Raphaël Duprez, Martin, nationale, du Général Leclerc, des Juifs, Léon Soudet).

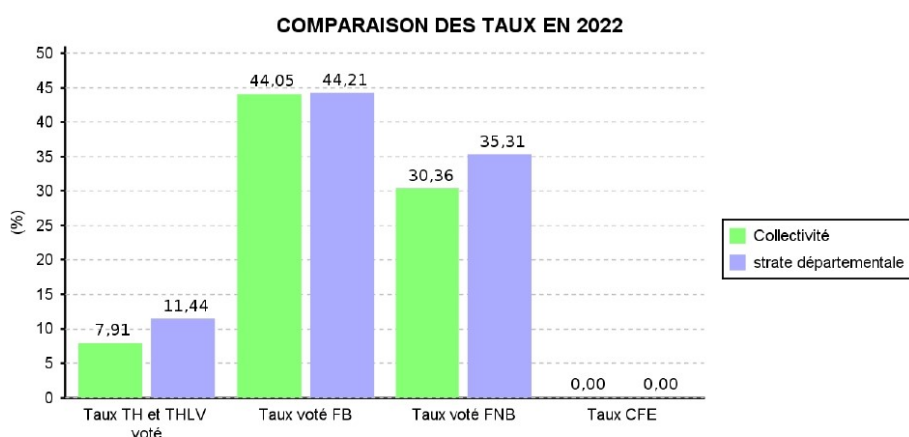
Durée	Année d'encaissement	Année fin remb.	Taux	Dette en capital à l'origine	Amortissement à payer en 2023
20 ans	2020	2039	0 %	123 750.00 €	6 187.50 €
20 ans	2021	2040	0%	132 500.00 €	6 625.00 €
TOTAL				256 250.00 €	12 812.50 €

Fiscalité directe locale

En 2022, la commune de Bernaville comptait 585 foyers fiscaux, dont 62.9 % de foyers non imposés contre 55.1 % pour les 128 communes de la strate départementale (communes de 500 à 1999 habitants), et le revenu fiscal moyen par foyer est 16.6 % inférieur (22 572 €/ 27 054 €).

Les bases fiscales des impôts « ménages » sont 28.2 % inférieures à la moyenne départementale (846 €/1 178 €).

Ainsi, les taux d'imposition de la commune sont inférieurs de 0.16 point pour la Taxe Foncière Bâtie, de 4.95 points pour la Taxe Foncière Non Bâtie et de 3.53 points pour la Taxe d'Habitation.



Cependant, face à la demande importante de logements, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2024, a délibéré en faveur de l'application de la majoration spéciale du taux de Taxe d'Habitation. Le taux maximum de la majoration pour la commune étant de 0.736, elle passe ainsi à 8,65% en 2024 contre 7,91% en 2023. Cette mesure a pour objectif d'inciter les propriétaires à proposer des logements vides sur le marché locatif. Le taux des autres taxes (Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie) reste inchangé par décision du Conseil Municipal.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	44.05 %	44.05 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	30.36 %	30.36 %
Taxe d'habitation (TH)	7.91 %	8.65 %

Subventions accordées aux associations

Comme chaque année, la commune a fait le choix de soutenir les associations locales en leur accordant une subvention annuelle, sur demande et en fonction de critères définis. Retrouvez sur la page suivante les montants attribués après étude de chaque dossier.

ASSOCIATIONS	Subventions sollicitées	Subventions proposées	Subventions votées
ACPG-CATM	En attente de l'AG en avril		
Activités manuelles	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Amicale des Anciens Elèves	750.00 €	750.00 €	750.00 €
Amicale des Pompiers	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Amis et élus du Bernavillois	500.00 €	300.00 €	300.00 €
Berna'vibre	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Bouge ton bourg	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Club de l'amitié	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Croix rouge	1 950.00 €	1 950.00 €	1 950.00 €
Donneurs de sang	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Judo Club	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
Les amis de l'abreuvoir	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire	1 500.00 €	850.00 €	850.00 €
Les jambes d'Anthonin	Pas de montant	2 500.00 €	2 500.00 €
Les restaurants du cœur	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Meneurs et cavaliers	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Petit Louis	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Société de chasse	Ne demande pas de subvention		
Sporting-club	4 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Tennis de table	2 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €

Tarifications 2024

Toujours lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil Municipal a voté les différentes tarifications en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024.

- Salle des loisirs et Abreuvoir**

En raison des travaux en cours à la Salle des Loisirs, il a été décidé de ne pas modifier les tarifs de location pour la Salle des Loisirs ainsi que l'Abreuvoir, mais de les revoir au cours du deuxième semestre, à l'issue des travaux.

- Emplacements**



Tarifs des emplacements	
Petit camion	25,00€
Semi-remorque (outillage)	25,00€
Camion vêtements (prix au mois)	25,00€
Food truck	25,00€

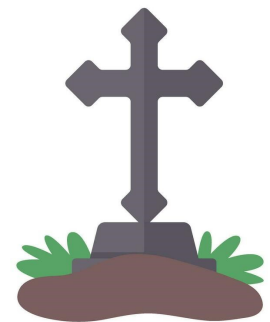
- **Tarifs des concessions**

CONCESSIONS CIMETIERES	
Durée	Tarifs
30 ans	Simple (1 place) : 200,00 € Double (2 places) : 400,00 €

CONCESSIONS : CAVURNES (cimetière rue du Général Leclerc)	
Durée	Tarif
30 ans	500,00 € (pour 4 urnes maximum)
<i>Plaquette seule : 80,00 €</i>	

CONCESSIONS : COLOMBARIUM (cimetière rue du Général Leclerc)	
Durée	Tarif
30 ans (avec plaquette gravée et emplacement)	650,00 €
<i>Plaquette seule : 80,00 €</i>	

JARDIN DU SOUVENIR (cimetière rue du Général Leclerc)
Dispersion des cendres : gratuite avec possibilité de mettre une plaquette à 60.00 €



Les cimetières de Bernaville sont désormais réglementés par un arrêté pris dans le courant de l'année 2023. Suite à cet arrêté, un règlement a été mis en place et est entré en vigueur en juin 2023.

Vous pouvez consulter ce règlement au secrétariat de la mairie ou sur notre site internet (onglet « vos démarches », sous-onglet « cimetières »).

Pour l'achat d'un emplacement, il vous sera demandé de fournir : votre pièce d'identité, votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

BUDGET PRIMITIF 2024

Recettes

Fonctionnement
1 857 337.17 €



Dotations et participations de l'Etat
292 219.00 €

Produits des services
(Remboursement charges salle des loisirs, fermages)
29 180.00 €

Atténuation de charges
(Remboursement frais de personnel)
3 000.00 €



Impôts locaux et taxes
618 532.00 €

Gestion courante
(Location des bâtiments publics)
12 007.00 €

Excédent antérieur reporté
902 399.17 €

Investissement
2 844 271.74 €



Dotations, fonds divers et réserves
(FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé)
67 292.34 €

Opérations d'ordre de transfert entre section et patrimoniales
329 453.00 €



Subventions d'investissement
1 787 343.40 €

Virement de la section de fonctionnement
340 000.00 €

Autres immobilisations financières
1 829.00 €

Emprunts et dettes assimilées
318 354.00 €

Fonctionnement
1 857 337.17 €



Charges générales
(Eau, électricité, téléphone, fioul, fournitures, entretien des bâtiments, assurances)
774 134.00 €



Charges de personnels et frais assimilés
491 000.00 €



Charges courantes
(Contributions, services, indemnités, subventions)
185 400.17 €

Virement section investissement
340 000.00 €



Autres charges
(Intérêts des emprunts, dégrèvement taxes)
25 000.00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections
39 803.00 €

Dépenses

Investissement
2 844 271.74 €



Immobilisations en cours
(Travaux au centre d'incendie et de secours et à la salle des loisirs)
1 008 713.56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement
248 333.18 €



Emprunts et dettes assimilées
32 465.00 €

Subventions d'équipement versées
(Enfouissement réseaux, passage aux leds)
244 467.00 €

Opérations patrimoniales
289 650.00 €

Immobilisations corporelles
(Vitreaux de l'église, restauration statues, réseaux de voirie, aménagement paysager et sécurisation des riverains, aménagement des trottoirs)
885 869.00 €



Immobilisations incorporelles
(Frais d'études pour le centre d'incendie et de secours, de la salle des loisirs et de la maison des associations)
131 274.00 €

Dotations fonds divers
(Taxe d'aménagement pour le centre d'incendie et de secours)
3 500.00 €

Travaux 2023

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de nombreux projets. Vous retrouverez dans les pages suivantes le détail des principaux travaux réalisés, ainsi que les montants investis.

Réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours



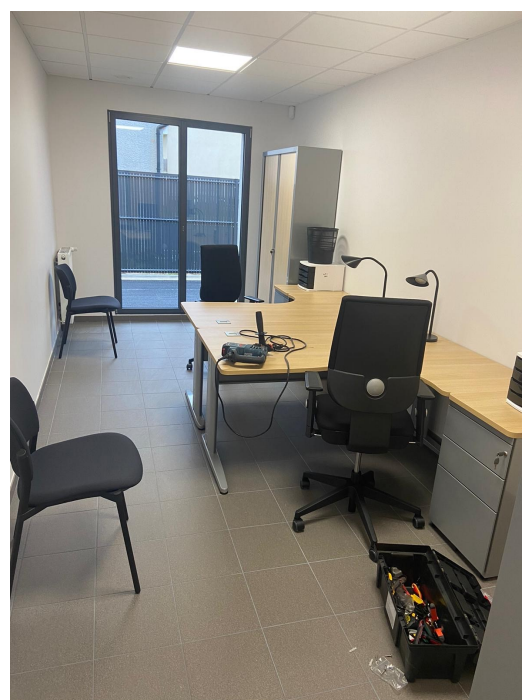
Dépenses d'investissement :

637 690,23€

Recettes d'investissement

au 31/12/2023 :

92 000,10€



Achat et installation de bâches à l'Abreuvoir



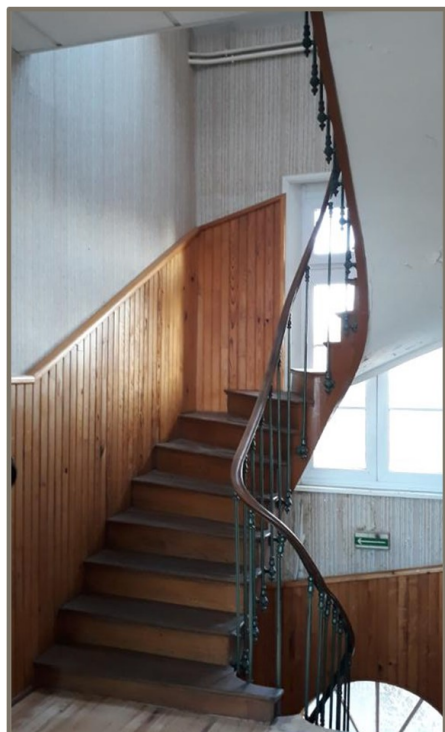
22 741,27€

Achat et installation de nouvelles plaques de rue

21 344,08€

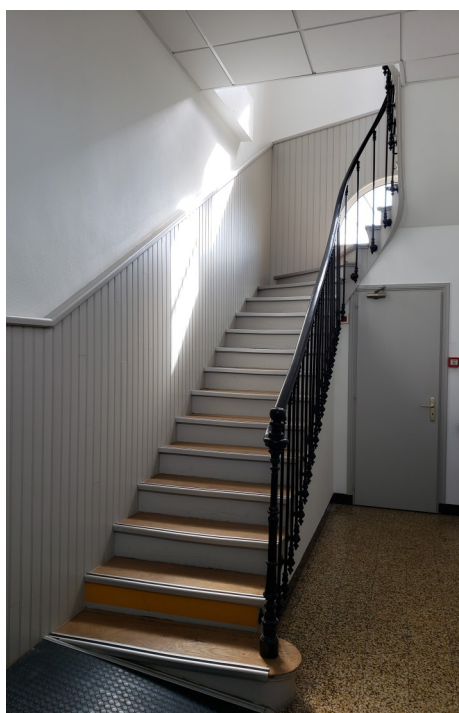


Rénovation de la cage d'escalier de la mairie



AVANT

APRES



22 490,52€

Église de Bernaville



Inspection au drone : 8 159,40€

Menuiseries : 35 089,20€



Église de Vacquerie

Rénovation de la cloche



13 326,84€

Cimetière



Aménagement du
Jardin du Souvenir

7 035,60€

Travaux de rénovation de la Salle des Loisirs

Maîtrise d'œuvre :
25 566,00€



Mais aussi...

D'autres travaux, moins visibles peut-être, ont également été réalisés au cours de l'année. Outre les divers travaux de voirie qui permettent de toujours améliorer le cadre de vie de la commune, vous avez pu constater l'arrivée de la fibre et l'enfouissement des réseaux rue Achille Monflier et Léon Soudet.

Une étude de faisabilité a également été faite afin de transformer l'ex-CER en future Maison des Associations.



Étude de faisabilité
de l'ex-CER :
6 480,00€

Achat de matériels
techniques :

- Remorque micro tracteur
- Débroussailleuse
- Auto-laveuse

14 715,85€

Projets 2024

L'année 2024 sera également riche en travaux, et de nombreux projets verront le jour. Découvrez-les dès à présent.

Travaux de rénovation de la Salle des Loisirs



Depuis février et jusqu'à la fin de l'année, la Salle des Loisirs est en travaux et va subir de nombreux changements afin de la rendre encore plus agréable pour tous ses usagers. La réhabilitation de cette salle, projet confié au cabinet d'architecture et de scénographie KOYA, passera par le changement du mode de chauffage, mais également :

- Des travaux d'isolation ;
- Un rafraîchissement des peintures ;
- Un nouvel éclairage ;
- Des sanitaires plus adaptés ;
- Un mobilier plus confortable et facile d'entretien.

Et pour la scène en particulier :

- Une ouverture supplémentaire sur la scène pour bénéficier désormais d'une cour et d'un jardin ;
- Un nouveau plancher et un rideau de scène ;
- De nouveaux équipements scéniques et acoustiques ;
- L'aménagement des loges et de sanitaires en arrière-scène ;
- La création d'un accès PMR afin d'accueillir les artistes en situation de handicap.

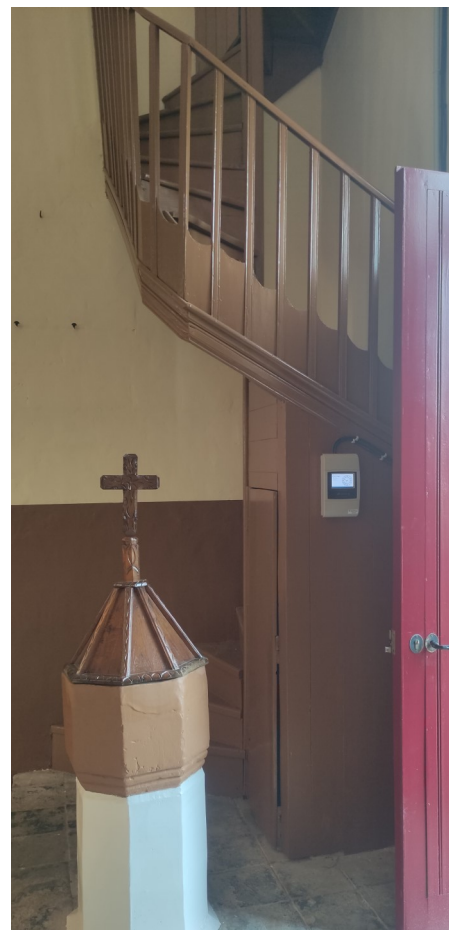


Restauration de l'église de Vacquerie

AVANT



APRES



Restauration de la statue de Saint Roch



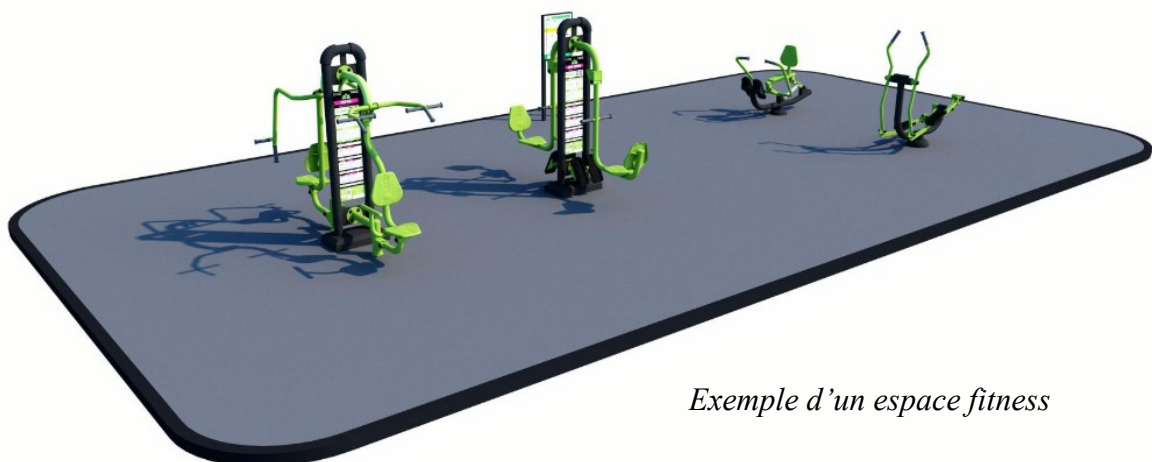
Restauration des vitraux de l'église de Bernaville



Création d'un espace sportif intergénérationnel

Le terrain multisports situé dans la résidence Léon Soudet devenant vieillissant et occasionnant des nuisances sonores, mais également pour répondre à la demande de la population d'un nouvel espace sportif, le terrain près de la déchèterie (servant actuellement de dépôt au service technique), va être réaménagé.

Ce nouvel espace sportif se voudra intergénérationnel, devenant un véritable lieu de rencontre et de partage. Il accueillera un nouveau terrain multisports, un espace fitness, des terrains de pétanque, un pumtrack et un parcours ninja. Petits et grands pourront ainsi s'adonner à de multiples activités.



Exemple d'un espace fitness



Exemple d'un pumptrack



Exemple d'un terrain multisports fermé



*Emplacement du futur espace sportif intergénérationnel
Rue du Général Leclerc*



Projet de transformation de l'ex-CER en Maison des Associations et locaux de la Croix Rouge en partenariat avec les associations bernavilloises



Proposition après étude de faisabilité



L'ex-CER en l'état actuel

Aménagement du parking rue des Juifs

Le parking rue des Juifs (photo ci-contre) va se refaire une beauté avec les créations d'îlot de fraîcheur et de places de stationnement, bien utiles pour les riverains. Cet environnement végétalisé permettra à chacun de s'y poser en toute quiétude.



Aménagement du parvis de la mairie

Le parvis de la mairie va également se transformer de sorte à mieux délimiter et engazonner les places de stationnement.



Vie locale

Invitation à la cérémonie du 8 mai 1945

Invitation



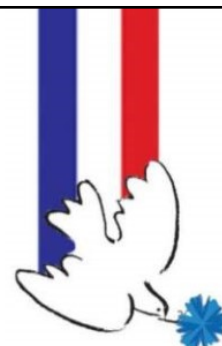
Commune
de Bernaville

Christelle LECLERCQ,
Maire de BERNAVILLE,

Le Conseil Municipal,

Vous invitent à participer à la cérémonie
commémorative du 8 mai 1945,

le mercredi 8 mai 2024



**8 MAI
1945**

Déroulement de la cérémonie :

10h30 : Rassemblement à HEUZECOURT avec les drapeaux.

10h45 : Cérémonie du souvenir pour le canton devant le monument aux morts

11h00 : Office religieux en l'église de HEUZECOURT

12h30 : Rassemblement devant le monument aux morts de BERNAVILLE : dépôt de gerbe, appel des morts, recueillement, hymne national.

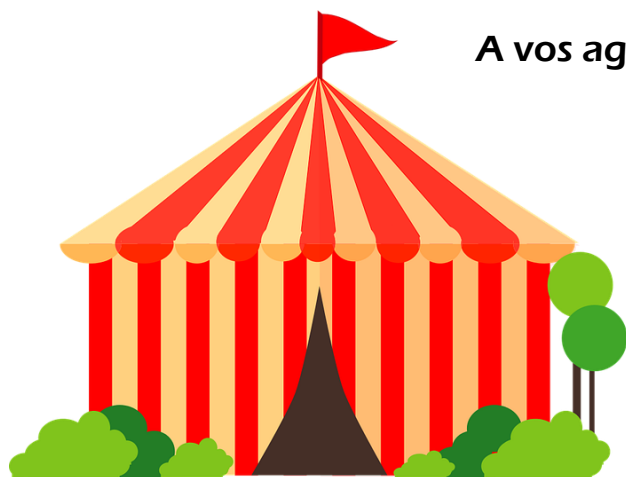
Lecture du message de la secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Départ du cortège vers la mairie : dépôt de gerbe à la plaque des Fusillés.

À l'issue de la cérémonie, vous êtes invités au vin d'honneur offert par la municipalité dans la salle de réunion de la Mairie.



Fête locale



A vos agendas !

La fête locale aura lieu à partir du **week-end des 25 et 26 mai**.
Venez passer un moment convivial en famille ou entre amis, place Jean-Marie Danel.

Et le **mercredi 29 mai**, profitez des attractions à demi-tarif !

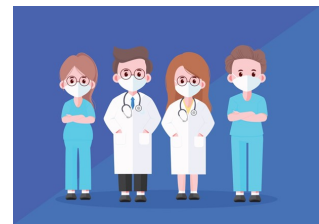
*Cette année, faute d'organiseurs, aucune réderie
n'aura lieu à l'issue de la fête locale.*

Maison médicale

Depuis le départ du Docteur GARGATTE, la maison médicale se retrouve à nouveau avec un seul médecin pour assurer l'ensemble des soins à la population. L'essai avec l'adjoint du Docteur LENZI aura finalement été peu concluant. Ce dernier a estimé qu'il ne remplissait pas suffisamment et pas assez vite son carnet de rendez-vous. L'équipe municipale ayant eu connaissance de ces plaintes lui a proposé une série de mesures afin de lui permettre de s'installer et de travailler dans des conditions optimales : aménagement du cabinet selon ses souhaits, absence de loyer et de charges, aides financières à l'installation. Toutes ces propositions ont été rejetées !!

Mais alors comment convaincre un médecin de venir, et surtout de rester quand on sait que Bernaville n'est pas la seule commune concernée par les déserts médicaux. En effet, partout l'accès aux soins se dégrade dans les zones rurales.

Ainsi, la municipalité, après concertation avec les professionnels de santé, a fait le choix de trouver un médecin généraliste en faisant appel à un cabinet de recrutement spécialisé dans le domaine, même si cela représente un coût pour la commune. Ajoutés aux aides éventuelles à l'installation qu'il faudrait peut-être prévoir, ces coûts restent essentiels car ils permettront d'assurer aux habitants un accès aux soins dans les meilleurs délais et conditions possibles.



De nombreux professionnels de santé demeurent présents au sein de la Maison Médicale. Vous retrouverez leurs coordonnées ci-dessous :

Dr LENZI Guy <i>Médecin généraliste</i> 03.64.85.77.24 06.95.58.64.15 Maïia	Dr HENONIN Patrick <i>Psychiatre</i> 06.75.70.25.10	Mme RENAULT Isabelle <i>Dentiste</i> 03.64.85.50.51 Doctolib
Mme SUROWIEC Audrey <i>Masseur kinésithérapeute</i> 03.64.85.53.57 06.88.23.27.91	Mme ASQUIN Caroline <i>Pédicure</i> 06.73.37.53.50	Mme PICOT Tatiana <i>Pédicure</i> 03.64.85.77.22
Mme DOUSSOT Lydie <i>Infirmière libérale</i> 03.64.85.77.23 06.50.09.07.59	Mme TREFCON Chloé <i>Infirmière libérale</i> 03.64.85.77.23 06.50.09.07.59	Mme SALINGUE Christine assistée de M. BARRET Jonathan <i>Infirmiers libéraux</i> 03.64.85.77.23 07.61.76.50.95
M. GALLET Christian <i>Hypnothérapeute</i> 06.20.25.46.45 hypnoseabbville	Mme DELOBEL Hélène <i>Orthophoniste</i> 03.64.85.77.25	Mme TREFCON Marie <i>Ostéopathe D.O</i> 06.12.89.44.28 Doctolib

Cadre de vie

Tonte raisonnée



Parce que l'entretien des espaces verts passe par le respect de la biodiversité, la municipalité a fait le choix de passer à la tonte raisonnée. Il s'agit d'une manière de tondre, plus respectueuse de l'environnement. En effet, elle consiste à tondre moins régulièrement ou moins haut la pelouse, et à laisser des îlots de pelouse à l'état sauvage. De cette manière, les insectes et les animaux peuvent trouver refuge dans les herbes hautes et les fleurs sauvages, favorisant notamment la pollinisation. Le sol se voit également enrichi grâce à la présence de cette faune et de cette flore.

Une tonte moins fréquente n'est cependant pas synonyme d'absence d'entretien : les agents continuent de passer régulièrement pour nettoyer les chemins et les rendre toujours plus agréables.

Arrivée d'une nouvelle tondeuse

Malgré tout, 11 hectares et demi de pelouses restent à entretenir. Pour une meilleure efficacité, la commune a donc investi dans une nouvelle tondeuse plus rapide avec sa coupe plus large.

Grâce à la reprise par le fournisseur de l'ancienne tondeuse, le coût total de l'opération s'élève à :

26 701,44€



Plantation d'arbres

Vous l'avez peut-être remarqué, un certain nombre d'arbres ont dû être abattus à plusieurs endroits. Certains d'entre eux étaient malades, d'autres gênants pour les futurs aménagements de trottoir (rue Léon Soudet par exemple). En contrepartie, 70 arbres ont été plantés chemin de Ribeaucourt (au niveau des anciens bassins), plants sauvés de la destruction dans le cadre d'un partenariat entre l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Les espèces plantées sont des :

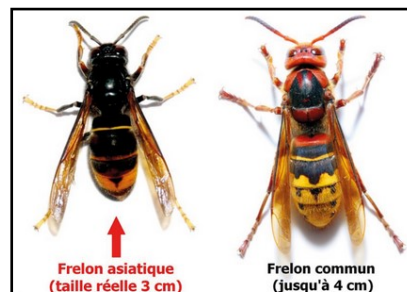
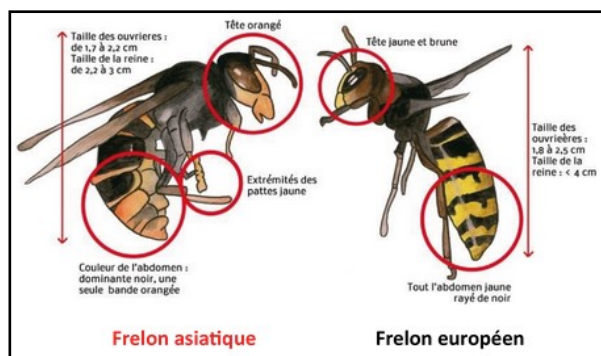
- Chênes
- Noyers noirs d'Amérique



Ces animaux qui vous embêtent...

Frelons asiatiques

On constate, depuis plusieurs années maintenant, la multiplication des frelons asiatiques dans notre région. A ne pas confondre avec les frelons européens, cette espèce envahissante doit être prise en charge avec précaution. Pour la reconnaître, voici quelques caractéristiques à repérer :



Si vous constatez la présence d'un **nid** de frelons asiatiques (il ne doit pas s'agir de leur simple présence) sur le domaine public, il conviendra de prendre contact avec le secrétariat de la mairie, qui pourra effectuer un signalement et procéder à sa destruction. Cependant, si le nid se trouve dans un domaine privé, et en l'absence d'urgence (nid dans un jardin, dans un champs, etc.), il appartient au propriétaire de solliciter, à ses frais, l'intervention d'un professionnel.

Dans le cadre de son plan de lutte contre le frelon asiatique, le Département de la Somme a mis en place une aide financière. Cette aide vous permet de financer le coût de la destruction du nid par une entreprise spécialisée et déclarée auprès de la Préfecture à hauteur de 50%, avec un plafond fixé à 80€.

Toutes les informations sont à retrouver sur <https://www.somme.fr/services/environnement/les-aides/aide-aux-particuliers-pour-la-destruction-de-nids-de-frelons-asiatiques/>

Rats

Les rats font partie de notre environnement mais s'immiscent parfois dans nos maisons, nos garages, notre stock de bois, ou encore dans des bâtiments désaffectés.

Parce que les raticides en sachet présentent des risques pour la santé de chacun et pour l'environnement, la commune a fait le choix de ne plus en distribuer aux habitants. De ce fait, une entreprise a été missionnée pour effectuer régulièrement une campagne de dératisation au niveau du réseau d'assainissement afin que le raticide ainsi utilisé soit sans danger pour les hommes et les autres animaux. Les réseaux d'égouts sont leurs endroits favoris car ils y sont en sécurité et y trouvent tout ce dont ils ont besoin.



Mais les problèmes liés à l'infestation de rats sont aussi l'affaire de tous. La prévention commence au niveau individuel, par de bonnes pratiques d'hygiène et par une gestion rigoureuse des déchets.

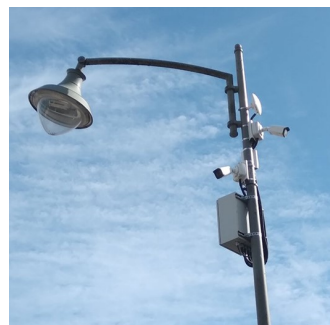
Voici quelques conseils pour éviter les invasions de rongeurs dans votre espace privé :

- Ne laissez pas traîner d'ordures ménagères dans votre jardin, votre cave ou votre local à poubelle.
- Conservez vos déchets dans une poubelle fermée.
- Réalisez votre compost dans un espace clos et inaccessible.
- Évitez de laisser des amas de bois ou de matériaux dans votre jardin qui offrent un abri aux rongeurs.

Si vous devez utiliser des produits raticides, utilisez ceux-ci dans des boîtes à appât sécurisées afin d'éviter toute ingestion par des enfants ou des animaux domestiques.

Passage aux leds... enfin !

Après de longs mois d'attente, l'éclairage public fait enfin peau neuve ! Depuis le mois de mars, vous avez pu constater le passage aux LEDS des candélabres. Comme un changement ne vient jamais seul, et afin de diminuer les coûts de l'énergie, l'intensité de l'éclairage public sera également réduit de 50% la nuit.



Bricoler aux bonnes heures...

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...). Ils doivent donc être effectués aux horaires ci-contre :



Jours ouvrables :

8h30 - 12h00

13h30 - 19h30

Samedi :

9h00 - 12h00

15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés :

10h00 - 12h00

Infos pratiques

Pour toutes vos démarches administratives, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner. Des permanences régulières ont également lieu, vous trouverez toutes les infos sur cette page.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Tél : 03.22.32.77.25
mairie@bernville.fr

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00



Les permanences à la mairie



Permanence chaque mardi de 14h00 à 17h00

Avec ou sans rendez-vous



Permanence le mercredi et le jeudi
de 14h00 à 17h00

Sur rendez-vous uniquement

N° du standard de Doullens : 03.22.77.80.06

La conciliation de justice

Pour la résolution des conflits (consommation, relations de voisinage, relations locataire/bailleur, copropriété, litiges entre personnes, litiges commerciaux, droit rural (baux), litiges prud'homaux), pensez à la conciliation de justice. **Rapide, gratuite et confidentielle**, elle permet de trouver une solution amiable à vos problèmes. Contactez l'un des deux conciliateurs, Mme DEGARDIN ou M. OLIVIER, afin de fixer un rendez-vous en mairie.

Marie-Andrée DEGARDIN : 06.74.29.80.10

Jean-Luc OLIVIER : 06.17.37.93.12



Conciliation
de Justice

L'Agence Postale Communale

Depuis la fermeture du bureau de poste le 31 décembre 2021, et afin de permettre aux administrés de bénéficier des services postaux usuels, la municipalité a fait le choix d'ouvrir une Agence Postale Communale. Ainsi, depuis le 10 janvier 2022, l'agence vous accueille au 16 rue du Général Jean Crépin (porte de droite à côté de la mairie).

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h00 – 12h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Mercredi : Fermé

Judi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

Vendredi : 9h00 – 12h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h

En cas d'impossibilité de venir chercher votre courrier ou colis, **pensez à la procuration !**

Remplissez simplement l'arrière de l'avis de passage du facteur, la personne désignée, munie de cet avis, de sa pièce d'identité ainsi que de la votre, pour retirer l'objet en toute simplicité.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Services essentiels de l'agence

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et d'emballages Prêt-à-Envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 500€ par période de 7 jours glissants
- Dépôt de chèque sur CCP ou compte épargne

L'îlot numérique

Afin d'effectuer vos démarches administratives, une borne numérique est également à votre disposition et vous donne accès à plusieurs services.

Services disponibles :

CAF

impots.gouv.fr

laposte.fr

Assurance maladie

cadastre.gouv.fr

Pôle Emploi

service-public.fr

amendes.gouv.fr



La bibliothèque

Que ce soit pour lire, jouer, ou simplement échanger en toute convivialité, la bibliothèque vous accueille le :

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Judi de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h30 à 12h30



De nombreuses animations et temps forts vous y attendent...

La micro-crèche « TouDou l'Apprenti'Sâge », l'école « L'encre et la plume » et la MARPA « Les Nacres » participent régulièrement aux animations proposées par la bibliothèque. Chaque premier mercredi du mois a également lieu, en partenariat avec le Relais Petite Enfance, un atelier « bébé lecteur ».

« La bibliothèque à votre porte »



Pour les personnes ne pouvant se déplacer (de façon temporaire ou permanente), il existe un service de portage de livres à domicile (sur inscription).

Tél : 03.22.32.67.14

Mail : biblio.bernaville@bernaville.fr

Le Centre Animation Jeunesse



Le CAJ est un accueil de loisirs pour les 12/17 ans (11 ans si collégien)

Gratuit et réservé aux enfants qui habitent Bernaville

Il est géré par Amandine la directrice et Loïc l'animateur



Centre
Animation
Jeunesse

Les jeunes peuvent s'y retrouver le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Au programme : sorties, veillées, grands jeux, activités manuelles et sportives...



Les aventures de vos enfants sont également à retrouver sur Instagram : @cajbernaville



Inscriptions et renseignements :

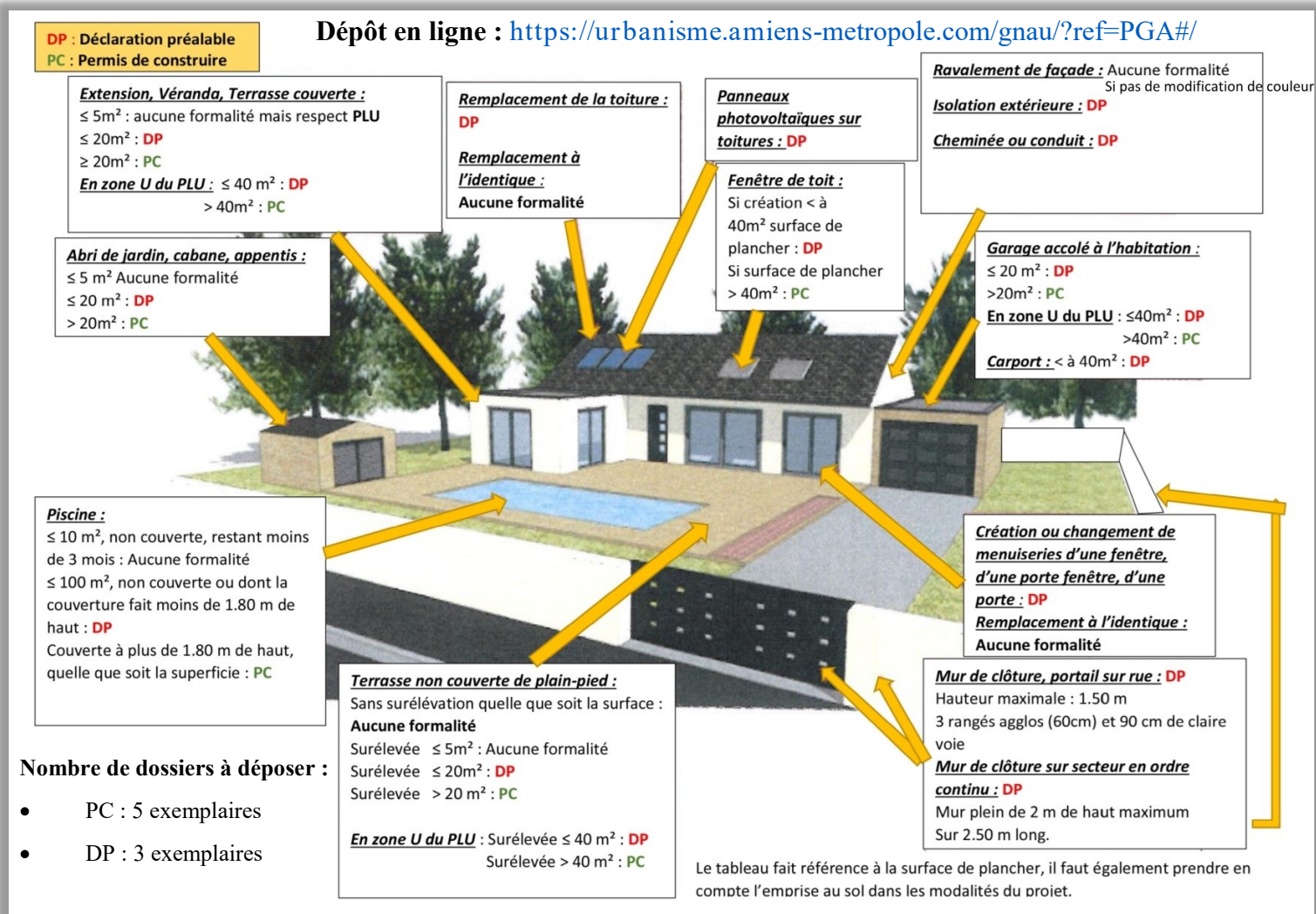
Par mail : caj@bernaville.fr

Par téléphone : 03.22.32.77.25

Vos travaux

Rappels des règles d'urbanisme

Pour la plupart des travaux que vous souhaitez réaliser sur votre maison, une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie est requise. Selon la nature des travaux envisagés, les formalités diffèrent. Pour vous aider à y voir plus clair, retrouvez ci-dessous un schéma explicatif.



Qu'il s'agisse d'une déclaration préalable de travaux (qui malgré son nom trompeur est bel et bien une demande d'urbanisme), ou d'un permis de construire, votre dossier, comportant un certain nombre de pièces justificatives en fonction du projet, doit être déposé en plusieurs exemplaires au secrétariat de la mairie, ou en version dématérialisée sur la plateforme dédiée.

Le secrétariat, après un premier contrôle des pièces, fera ensuite parvenir votre dossier au Service Urbanisme Réglementaire du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, qui instruira votre demande.

En plus du caractère obligatoire de la démarche, il est important de déclarer vos travaux, notamment si vous avez le projet de vendre votre maison. En effet, il vous sera demandé de fournir toutes les autorisations reçues afin de justifier les modifications apportées au fil du temps.

Numéros surtaxés et abonnements internet : Attention aux pièges

Un SMS promettant un gain ? Un clic sur Internet pour contacter une administration ou un professionnel ? Attention, il s'agit peut-être d'arnaques ou de pièges aux numéros surtaxés et Internet+, dont le coût sera prélevé directement sur la facture de téléphone. Voici donc un petit rappel des réflexes à adopter. Pour plus d'informations, des dépliants sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

Pièges aux numéros surtaxés et internet+

ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE

SMS et messages suspects
sur mon répondeur ?



DG CCRF



Pièges aux numéros surtaxés et internet+

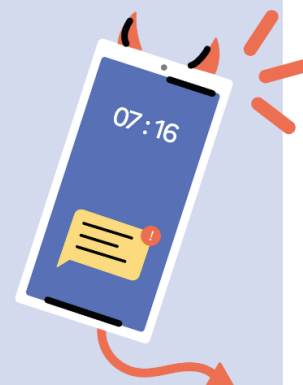
ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE

Réflexe n°1 :

Je ne connais pas le numéro qui
m'invite d'urgence à rappeler ?

Je consulte l'annuaire inversé sur
www.surmafacture.fr pour en
connaître le service et le prix

economie.gouv.fr/dgccrf



Pièges aux numéros surtaxés et internet+

ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE

Quand je fais une recherche
sur internet, on me propose
de cliquer sur un numéro
pour appeler directement ?



DG CCRF



Pièges aux numéros surtaxés et internet+

ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE

Réflexe n°2 :

Pour me protéger,
j'active l'option de
blocage des appels vers des
numéros surtaxés, auprès de
mon opérateur téléphonique.

economie.gouv.fr/dgccrf



**ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES
SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE**

Un abonnement directement
prélevé sur ma facture téléphonique
que je ne comprends pas ?



DG CCRF



**ATTENTION AUX MAUVAISES SURPRISES
SUR MA FACTURE DE TÉLÉPHONE**

Réflexe n°3 :

Je fais attention quand je navigue sur
mon smartphone à ne pas cliquer
sans savoir à quoi je m'engage



economie.gouv.fr/dgccrf



Démarchage à domicile, vigilance !

Le démarchage à domicile est autorisé sur la commune, mais réglementé. Les prospecteurs doivent obligatoirement (par arrêté municipal du 18 octobre 2021) se présenter au préalable en mairie, accompagnés de pièces justificatives (cartes d'identité et cartes professionnelles des agents, extrait K-bis de la société, etc., toutes les infos à retrouver sur notre site internet) et demander l'autorisation de démarcher sur une période donnée. Ce n'est qu'une fois ces formalités accomplies que les agents peuvent se présenter à votre domicile.

IMPORTANT

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune !



Vous êtes en droit de demander aux agents prospecteurs l'autorisation qui leur a été fournie par la mairie. En cas de doute, contactez le secrétariat qui pourra vous informer si des démarcheurs sont actuellement présents sur la commune.



Rappel des règles de stationnement

Service-Public.fr TRANSPORTS



Stationnement abusif, gênant, très gênant, interdit : quelles différences ?

STATIONNEMENT ABUSIF



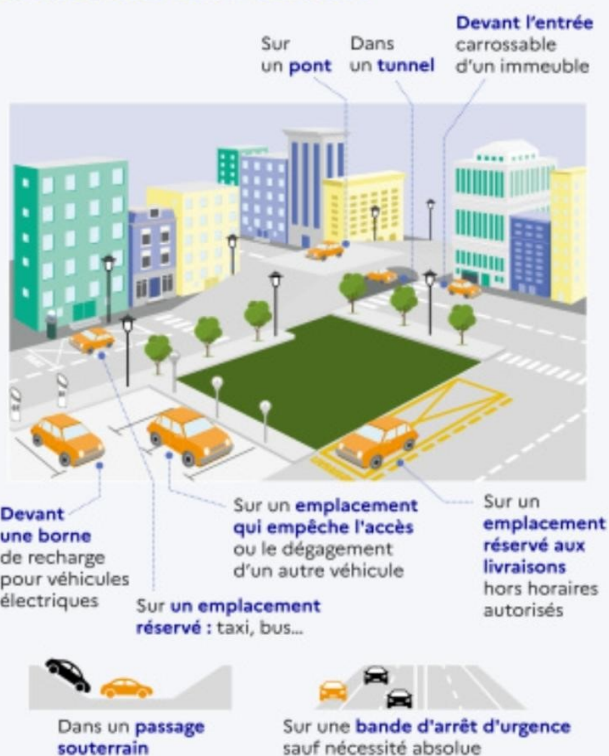
+
de 7 jours
au même
endroit



Amende forfaitaire de 35 €
(75 € si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :
l'immobilisation et la **mise en fourrière** du véhicule
en cas d'absence ou de refus de bouger le véhicule.

STATIONNEMENT GÊNANT



Devant
une borne
de recharge
pour véhicules
électriques

Sur un emplacement
réservé : taxi, bus...

Sur un emplacement
qui empêche l'accès
ou le dégagement
d'un autre véhicule

Sur un
emplacement
réservé aux
livraisons
hors horaires
autorisés



Dans un passage
souterrain



Sur une bande d'arrêt d'urgence
sauf nécessité absolue



Amende forfaitaire de 35 €
(75 € si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :
l'immobilisation et la **mise en fourrière** du véhicule
en cas d'absence ou de refus de bouger le véhicule.

STATIONNEMENT TRÈS GÊNANT

À moins de 5 m en amont
d'un passage piéton dans
le sens de la circulation, hors
emplacements prévus

Sur un
passage
piéton

Sur une
voie verte
Sauf véhicules
autorisés



Sur une voie
de bus, taxi,
ambulances...

Sur un
trottoir

Sur une
place pour
personne
handicapée

Sur une
piste
cyclable

Sur une place
de transporteur
de fond



Amende forfaitaire de 135 €
(575 € si le délai de paiement est dépassé)

Vous risquez aussi :
l'immobilisation et la **mise en fourrière** du véhicule
en cas d'absence ou de refus de bouger le véhicule.

STATIONNEMENT DANGEREUX

Si manque de visibilité,
près d'un sommet de côte

Si manque de visibilité,
près d'un virage



Si manque de visibilité,
près d'un passage à niveau

Si manque de visibilité,
près d'une intersection
de routes



Amende forfaitaire de 135 €
(575 € si le délai de paiement est dépassé)
Retrait de 3 points sur le permis de conduire

Vous risquez aussi :
- L'immobilisation et la **mise en fourrière** du véhicule
en cas d'absence ou de refus de bouger le véhicule.
- La **suspension** du permis de conduire.